



DOC
CA1
EA9
R12
FRE
avril
1973

Pages documentaires

N° 12
(avril 1973)

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

MAY 20 1973
MAI 20 1973

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
REQUERIR A LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA

(Texte préparé par le professeur Norman Ward du Département d'économie et de sciences politiques de l'Université de Saskatchewan à Saskatoon (Saskatchewan))

Le Canada est une monarchie constitutionnelle qui n'a pas de monarque en résidence permanente. La reine Elizabeth II, comme le veut une ancienne tradition, réside en Grande-Bretagne, et le gouvernement du pays subvient aux besoins de la famille royale. Comme reine du Canada, Sa Majesté ne porte pas le même titre que dans ses autres royaumes, et le fait qu'une seule personne soit monarque de plusieurs pays ne sous-entend nullement qu'un pays soit soumis à l'autre; tous sont égaux, selon la loi et en pratique.

Au Canada, le représentant personnel de la Reine est le gouverneur général dont le traitement et les dépenses sont payés uniquement par notre pays. A l'époque coloniale, il gouvernait réellement, mais ses fonctions ont évolué depuis, et son statut actuel est analogue à celui du monarque qu'il représente. En d'autres termes, le gouverneur général est le chef de l'État; en l'absence de la reine, il remplit toutes les fonctions officielles et protocolaires que la reine remplirait elle-même si elle était présente; il reste cependant en dehors de la politique des partis qui caractérise nécessairement le gouvernement d'une démocratie libérale.

C'est à la Conférence impériale de 1926 que fut défini le statut moderne du gouverneur général. Jusqu'à ce moment-là, ce dernier représentait non seulement la monarchie, mais aussi, légalement, le gouvernement du Royaume-Uni. Ses fonctions de représentant des intérêts britanniques n'ont cessé de décroître depuis la "création" du Canada en 1867; toutefois, pendant plus d'un quart de siècle après 1926, on a tout de même continué de choisir le gouverneur général, tout en tenant compte des recommandations canadiennes, parmi les citoyens du Royaume-Uni qui détenaient des titres britanniques. Depuis 1952, le gouverneur général est un Canadien, et une entente a été conclue selon laquelle le poste serait comblé à tour de rôle par des personnes bilingues d'origine anglaise et française. Tous, jusqu'à ce jour, ont accédé au poste à la suite de carrières remarquables dans le service diplomatique du Canada.

118-8-21-871
53542-871